Comment un salarié peut-il demander une copie de son relevé de cotisations ?

Réponse courte

Un salarié peut demander une copie de son relevé de cotisations auprès de la **Caisse nationale d'assurance pension** (CNAP) au Luxembourg, à tout moment et sans justification. La demande s'effectue gratuitement en ligne via MyGuichet.lu avec identification LuxTrust ou carte d'identité électronique, par courrier postal adressé à la CNAP, ou directement au guichet muni d'une pièce d'identité. Le relevé est transmis dans un délai inférieur à un mois.

Ce document récapitule les périodes d'assurance, salaires déclarés et cotisations versées, permettant de vérifier l'exactitude des données enregistrées et de préparer sa retraite. La demande peut également être faite par un représentant légal mandaté ou par les ayants droit d'un salarié décédé sous réserve de justifier leur qualité.

Définition

Le relevé de cotisations est un document individuel établi par la Caisse nationale d'assurance pension (CNAP) qui récapitule l'ensemble des périodes d'assurance, des salaires déclarés et des cotisations versées au titre de l'assurance pension obligatoire.

Ce relevé permet au salarié de vérifier l'exhaustivité de ses droits à pension et de contrôler l'exactitude des informations enregistrées à son nom. Il constitue un élément essentiel pour la préparation de la retraite et la défense des droits sociaux du salarié.

Questions fréquentes

À quoi sert le relevé de cotisations CNAP avant la retraite ?

Le relevé permet d'estimer le montant de la pension future, de vérifier les périodes d'assurance et de régulariser les périodes manquantes avant le départ. La pension de vieillesse luxembourgeoise s'acquiert à 65 ans avec 480 mois cotisés (40 ans), avec possibilité d'anticipation à 57 ans.

Comment demander une copie de son relevé de cotisations CNAP ?

Le salarié demande gratuitement à la Caisse nationale d'assurance pension (CNAP) à tout moment et sans justification. Demande possible en ligne via MyGuichet.lu (LuxTrust ou eID), par courrier postal à la CNAP, ou directement au guichet avec pièce d'identité. Délai inférieur à un mois.

Comment vérifier les cotisations sur le relevé CNAP ?

Le salarié compare les périodes et salaires du relevé avec ses propres bulletins de paie et contrats. En cas d'écart (période manquante, montant erroné), il peut former une demande de rectification auprès de la CNAP avec justificatifs. Le délai de rectification dépend de la complexité du dossier.

La demande de relevé CNAP est-elle gratuite ?

Oui, la demande est gratuite et peut être effectuée à tout moment sans justification particulière. Le relevé est transmis dans un délai inférieur à un mois. Plusieurs canaux sont possibles : MyGuichet.lu, courrier, guichet physique CNAP.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Que contient le relevé de cotisations CNAP ?

Le relevé récapitule les périodes d'assurance, les salaires déclarés et les cotisations versées au fil de la carrière. Il permet de vérifier l'exactitude des données enregistrées par la CNAP, de préparer sa retraite et d'identifier d'éventuelles périodes manquantes ou erronées.

Un mandataire peut-il demander un relevé CNAP ?

Oui, la demande peut être faite par un représentant légal mandaté avec procuration ou par les ayants droit d'un salarié décédé sous réserve de justifier leur qualité (acte de notoriété, certificat d'hérédité). Les justificatifs doivent être originaux ou certifiés conformes.

Conditions d’exercice

Tout salarié affilié à la sécurité sociale luxembourgeoise dispose du droit d'obtenir, à tout moment, une copie de son relevé de cotisations auprès de la CNAP. Ce droit s'exerce sans condition d'ancienneté, de justification de motif ou de situation particulière.

La demande peut être formulée par le salarié lui-même ou par son représentant légal dûment mandaté. Les ayants droit d'un salarié décédé peuvent également solliciter ce document, sous réserve de justifier de leur qualité et de leur intérêt légitime avec les documents appropriés.

L'accès aux données personnelles est garanti par le RGPD (Règlement général sur la protection des données), qui confère à toute personne un droit d'accès à ses informations. La CNAP doit respecter la confidentialité et assurer la protection des données personnelles conformément à la législation en vigueur.

Modalités pratiques

La demande de copie du relevé de cotisations s'effectue directement auprès de la CNAP par trois canaux distincts :

Canal	Modalités	Délai de traitement
En ligne	Via MyGuichet.lu avec identification LuxTrust ou carte d'identité électronique	Immédiat à quelques jours
Par courrier	Demande écrite à CNAP, 1A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec nom, prénom, numéro d'identification national	Moins d'un mois
Au guichet	Présentation physique à la CNAP avec pièce d'identité officielle	Immédiat ou quelques jours

La délivrance du relevé de cotisations est **gratuite** pour le salarié, quel que soit le canal choisi. En cas de demande incomplète ou d'informations manquantes, la CNAP peut solliciter des précisions complémentaires avant traitement.

Le traitement de la demande doit respecter la confidentialité et la protection des données personnelles du salarié, conformément à la législation en vigueur sur la protection des données.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Pratiques et recommandations

Le relevé de carrière se demande à la CNAP et récapitule les périodes d'assurance mises en compte. C'est la seule pièce qui permette de vérifier qu'un employeur ancien a bien déclaré une période : le bulletin de salaire prouve la rémunération, pas l'affiliation.

Les trous se corrigent d'autant plus facilement qu'ils sont anciens de peu. Passé quelques années, l'entreprise a parfois disparu et la preuve repose alors sur les seuls bulletins et certificats de travail conservés par le salarié.

Une anomalie se signale à la CNAP avec les pièces à l'appui. La rectification n'a pas de délai propre, mais la prescription des cotisations n'est acquise que trente ans après le 31 décembre de l'année de la retenue lorsque celle-ci a été opérée sans versement (art. 432 CSS).

Le moment utile pour cette vérification se situe une dizaine d'années avant le départ en retraite, tant que les pièces et les interlocuteurs existent encore.

Cadre juridique

Référence	Objet
Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) - Article 15	Droit d'accès de la personne concernée à ses données à caractère personnel
Loi modifiée du 1er août 2018	Protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel et mise en œuvre du RGPD
Art. 413 CSS	Missions du Centre commun de la sécurité sociale
Code de la sécurité sociale - Livre III	Dispositions relatives à l'assurance pension et aux droits des assurés

La vérification régulière du relevé de cotisations permet d'anticiper d'éventuels litiges lors de la liquidation de la pension et d'éviter des pertes de droits liées à des périodes non déclarées. Il est essentiel de conserver toute correspondance avec la CNAP pour assurer la traçabilité des démarches.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois